Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°201 - janvier 2010 - 5,50 €

2010, ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

LE DÉBAT SUR LA MODERNISATION AGRICOLE S'ENGAGE

BOUFFÉE D'OXYGÈNE POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ DE COPENHAGUE

EDITO *Réalistes, sans excès ni faiblesse*

DR

Henri Nayrou, président de l'ANEM, député de l'Ariège

« Au nom de Vincent Descœur et de l'ANEM, j'ai le plaisir d'adresser à tous les montagnards ainsi qu'à leurs collectivités, entreprises et associations, nos vœux chaleureux pour une année 2010 saine, accomplie et prospère.

Plus que des vœux, j'aurais préféré vous envoyer des messages d'espoir pour nos territoires. Mais 2010 va s'engager, hélas, sur des chemins malaisés, ceux qui conduisent aux bureaux de Poste intermittents, aux exploitations agricoles en crise, aux hôpitaux en sursis, aux médecins absents, aux écrans encore incertains de la TNT et surtout, aux portefeuilles en peau de chagrin, aux pouvoirs locaux dilués et aux budgets territoriaux en perdition.

Alors, si les affaires publiques prennent une mauvaise direction, il ne faudra pas compter sur l'ANEM pour les accompagner. Lors du Conseil national de la montagne du 3 novembre, le Premier ministre a répondu à ma supplique en suggérant la loi montagne du 9 janvier 1985 comme viatique spécifique et expérimental. Nous allons le prendre au mot, en responsables réalistes, sans excès mais aussi sans faiblesse.

Demain encore plus qu'hier, le véhicule de nos idées sera *Pour la montagne*, qui vient de passer le cap des 200 numéros. A la suite de l'étude de lectorat menée en 2009, il se modernise dans tous les domaines. J'espère qu'il ne s'agira pas de la seule bonne nouvelle de l'année… »

NUMÉRO 201

3 : ACTUALITÉ
Bouffée d'oxygène pour les résidences de tourisme • Net recul des réservations en haute altitude.

4 : AGRICULTURE
La modernisation bientôt en débat • Le recensement agricole se met en place.

5 : ENVIRONNEMENT
2010, année internationale de la biodiversité.

6 : FINANCES PUBLIQUES
Suppression de la taxe professionnelle • Le débat sur l'évolution de la DFM.

11 : TOURISME
La place de la montagne dans l'offre touristique française, par Jean-Michel Couve, député du Var.

13 : EUROPE
Un intergroupe pour les territoires spécifiques • Michel Barnier, de nouveau commissaire européen • Les communes et les régions renforcées.

14 : SERVICES PUBLICS
Télévision numérique et présence postale.

15 : VIE DE L'ANEM
Comité directeur • « PLM » à l'école • L'élue du mois : Renée Nicoux.

CE

A LA UNE

La Terre menacée

Les effets du changement climatique sur les écosystèmes planétaires sont spectaculaires et plaident en faveur d'une éthique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, sans pour cela masquer d'autres défis, tels que l'accès à l'eau, l'explosion démographique, ou la gestion des déchets.

Photo : floris70/Fotolia.com

L'ACTU DES MASSIFS EST EN PAGE 12

7. DOSSIER

Changement climatique : coup de froid sur Copenhague

ARNAUD BOUISSOU/MEEDDM

Les représentants de 192 pays ont négocié sans succès, dans la capitale danoise, les modalités et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre qui devaient prendre la succession de ceux du protocole de Kyoto, dont l'application arrivera à expiration en 2012. L'espoir d'un accord ambitieux repose désormais sur la convention de Mexico qui se tiendra en décembre 2010.

PLM

Vous trouverez en page d'accueil du site www.anem.org trois articles du dernier numéro, et dans la rubrique PLM du site, la une, l'édito et le sommaire du même numéro, de même que l'intégralité des trois numéros précédents.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Catherine Charroppin
Guillaume Nicolle
Olivier Riffard
Chargé de communication
Guillaume Nicolle
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2010

Bouffée d'oxygène pour les résidences de tourisme

La loi de finances pour 2010 a instauré un sursis probatoire pour les contribuables qui devraient restituer le crédit d'impôt obtenu sur leur investissement dans une résidence de tourisme pour cause d'absence de mise en location.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements locatifs instituée par la loi Demessine, de nombreux contribuables ont investi dans des logements faisant partie d'une résidence de tourisme située en zone de revitalisation rurale. Beaucoup se trouvent aujourd'hui confrontés à la défaillance des gestionnaires et ne remplissent plus, de ce fait, l'engagement de location du logement. Leur réduction d'impôt fait alors l'objet d'une reprise.

Grâce à la mobilisation des parlementaires de l'Association, et notamment celle de son président Henri Nayrou, l'article 23 de la loi de finances pour 2010 en assouplit les conditions. Pour les contribuables de bonne foi, un délai de douze mois maximum de vacance du logement est accordé en cas de défaillance de l'exploitant. Ce délai expiré, faute de nouvel exploitant, la reprise d'impôt devient effective. Elle est alors fractionnée par tiers et étalée sur trois années à compter de celle de la déclaration sur les revenus de l'année 2009.

Pour les contribuables de bonne foi, un délai de douze mois maximum de vacance du logement est accordé en cas de défaillance de l'exploitant.

L'article 87 du même texte autorise, dès lors que plus de 50 % des copropriétaires de la résidence de tourisme concernée sont d'accord, la création d'une association syndicale, avec l'appui par exemple d'une société de remontée mécanique, qui a tout intérêt à ce que la résidence de tourisme située en zone de montagne soit occupée.

L'objectif est de permettre aux propriétaires de s'organiser de manière à exploiter eux-mêmes la résidence et assurer ainsi la neutralité fiscale en évitant le risque de redressement.

JEAN-YVES FOY - FOTOLIA.COM

L'INFORMATION SUR LES RISQUES FINANCIERS VA S'IMPOSER

L'article 19 bis A du projet de loi relatif au crédit à la consommation impose aux personnes qui commercialisent des logements bénéficiant des dispositifs Robien et Scellier d'informer les éventuels investisseurs des risques encourus. Les investissements dans les résidences de tourisme ont été vendus comme des avantages fiscaux, sans mention du risque inhérent à tout investissement immobilier. Quelques gestionnaires de résidences de ce type ont fait faillite, privant les propriétaires de loyers qui leur avaient été présentés comme garantis. C'est pourquoi un amendement adopté sur proposition du président Henri Nayrou inclut l'obligation d'information à l'ensemble des dispositifs d'investissement locatif bénéficiant d'une incitation fiscale, y compris le dispositif Demessine.

LOUIS DE BROISSIA, NOUVEAU PRÉSIDENT DU GIP FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE

Le conseil d'administration de France Télé Numérique, groupement d'intérêt public (GIP) constitué entre l'Etat et les chaînes de télévision nationales analogiques pour assurer le passage à la télévision tout numérique, a désigné, le 16 novembre 2009, Louis de Broissia président du GIP en remplacement de Philippe Lévrier. Le conseil d'administration a en outre validé le recrutement d'Olivier Gerolami, qui exercera la direction opérationnelle du groupement.

Louis de Broissia a été député puis sénateur de la Côte-d'Or. Il a été désigné, le 9 avril 2009, ambassadeur chargé de l'audiovisuel extérieur. De son côté, Olivier Gerolami a été amené à exercer de nombreuses responsabilités dans le domaine des médias. Il était, jusqu'en mai 2009, directeur général de Numéricable.

Net recul des réservations en haute altitude pour la saison 2009-2010

JEROME DANCETTE - FOTOLIA.COM

Les professionnels du tourisme devront continuer à développer des stratégies attractives pour tenter de récupérer une clientèle hésitante.

Selon une enquête IPSOS pour Rhône-Alpes Tourisme, 71 % des professionnels régionaux du secteur s'estiment confiants pour la saison hivernale 2009-2010. La première neige est tombée très tôt, fin octobre. Un défi pour les stations, incitées à optimiser leur offre afin de satisfaire une clientèle exigeante. Cette clientèle est sélective, elle compare, choisit pour réussir à coup sûr vacances, week-ends ou étapes.

Une étude concernant les Alpes a été réalisée par la société COMETE sur les premières tendances du taux de réservation hôtelière pour l'hiver 2009-2010. L'étude a distingué les stations d'altitude (séjours prévus : – 13,8 %) et les stations-villages (séjours prévus : – 0,3 %). En moyenne, le repli du nombre de séjours attendu est, toutes stations alpines confondues, de 11 % dans l'hôtellerie.

On peut s'interroger sur les conséquences et le poids de la crise économique sur les réservations (les étrangers viennent moins dans les stations françaises). Les touristes privilégient actuellement les hébergements collectifs ou la location de logement par rapport au secteur hôtelier.

Ces chiffres ne sont bien entendu que des prévisions et la fréquentation satisfaisante durant les vacances de Noël (notamment durant la semaine du nouvel an) semblerait les contredire, avec un afflux de dernière minute alimenté à la fois par les conditions d'enneigement et les offres promotionnelles. Mais l'incertitude porte surtout sur le reste de la saison.

Les professionnels du tourisme devront donc continuer à développer des stratégies attractives pour tenter de récupérer une clientèle hésitante, notamment celle des Britanniques (– 30 %) qui s'est détournée de la zone euro.

Plus d'info sur www.comete-conseil.fr

Le projet de loi de modernisation agricole bientôt en débat

La couverture de risque sera améliorée par la prise en compte des aléas économiques, ou par le développement des assurances récolte.

OSCAR - FOTOLIA.COM

Initialement annoncé pour le Conseil des ministres du 23 décembre, le projet de loi de modernisation agricole devrait être présenté en Conseil des ministres le 13 janvier. Devant la session plénière de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Le Maire, en a dévoilé les grandes orientations.

Le texte devrait se répartir entre quatre axes majeurs. Le premier est celui de l'alimentation. La loi affirmera la vocation fondamentale de l'agriculture en France à assurer « l'alimentation de tous les Français et de tous les Européens » au travers d'une politique publique de l'alimentation qui associera le ministère de la Santé.

Le deuxième axe est celui de l'organisation de la production et des filières. Parmi les priorités figure le recours obligatoire à des circuits courts pour l'approvisionnement des établissements de restauration collective.

La stabilisation du revenu des agriculteurs constituera un autre des objectifs majeurs du texte, qui renforcera les moyens, l'indépendance et l'efficacité de l'observatoire des prix et des marges. Il étudiera l'ensemble des produits mais aussi les coûts de production dont il deviendra en quelque sorte le « juge de paix », et remettra chaque année un rapport au Parlement, qui pourra exercer un droit de suite sur les observations faites sur les prix et les marges.

Le rééquilibrage des relations entre les opérateurs d'une même filière, par l'institution de contrats écrits, permettra à un producteur de savoir combien il touchera, sur quel volume, pour une durée de cinq ans. La couverture de risque sera améliorée par le biais de la dotation pour aléas, qui sera étendue aux aléas économiques, ou bien par le développement des assurances récolte. La mise en place d'une véritable réassurance publique est souhaitée par le ministre.

La loi affirmera la vocation fondamentale de l'agriculture en France à assurer « l'alimentation de tous les Français et de tous les Européens ».

Le troisième axe porte sur le renforcement de la compétitivité. Les interprofessions pourraient fixer des indicateurs de tendance de marché et proposer des contrats types répondant aux préoccupations des agriculteurs. Des aides « massives » de l'Etat viseront à faire baisser le coût du travail saisonnier pour toutes les filières. Le ministre a annoncé qu'une réflexion s'ouvrira en janvier pour identifier les mesures susceptibles de réduire également le coût du travail permanent.

Le quatrième et dernier axe de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche s'intéressera à la maîtrise foncière, en inscrivant dans la loi l'objectif de réduire de moitié le rythme de transformation des terres agricole en terrains urbanisés d'ici 2020. Seront ainsi mis en place un observatoire national, une commission départementale et des dispositions fiscales en matière de taxation des plus-values.

LA RÉFORME DES ZONES AGRICOLES DIFFICILES DANS LE FLOU

Alors que la France (comme les autres Etats membres de l'Union européenne) doit retourner pour fin janvier à la Commission la cartographie mettant en œuvre les nouveaux critères physiques qui pourraient servir à la redéfinition des zones agricoles difficiles *(voir «PLM» N° 196 de juillet-août 2009)*, il semble que les services du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche s'apprêtent à ne pas aller au-delà. C'est le constat qui est ressorti d'une présentation de ce dossier faite le 9 décembre devant la commission montagne de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), au cours de laquelle aucune carte n'a pu être montrée, l'Institut de recherche agronomique (INRA) ne devant les livrer qu'à la mi-janvier.
Alors qu'il y a plus d'un an, lorsque la communication de la Commission avait été présentée aux organisations agricoles de montagne et aux élus, plusieurs propositions de critères complémentaires ou alternatifs avaient été soumises (telles que la classification des bocages par exemple).
A ce stade aucune de ces pistes n'aurait été approfondie.

LE RECENSEMENT AGRICOLE SE MET EN PLACE

Le recensement agricole est une opération majeure pour le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Cet exercice a lieu tous les dix ans. Le dernier remontant à 2000, le prochain aura donc lieu en 2010 et devrait coûter quelque 52 millions d'euros. Le recensement agricole est confidentiel et obligatoire.
La phase préparatoire est déjà entamée depuis septembre 2009 et se déroulera jusqu'en mars. Il s'agit de l'enquête SOURCE [1] qui consiste pour les 3 000 agents enquêteurs émissaires des DRAAF [2] à établir avec les mairies la liste des exploitations présentes sur le territoire de chaque commune. Une commission consultative communale est mise en place à cette occasion. Ce sont ainsi près de 500 000 exploitations qui seront identifiées pour être ensuite passées au crible avant la fin du premier trimestre 2011.
Pour ce prochain recensement, la Commission européenne a adressé aux Etats membres des exigences renforcées en matière d'informations agricoles à collecter, de qualité des données et de réduction des délais de livraison des résultats. Une des nouveautés sera de se conformer à la nouvelle organisation statistique basée sur une collecte régionalisée des données, la réforme de 2005 ayant supprimé les échelons départementaux.

(1) Synthèse opérationnelle des unités recensées par commune et à enquêter.
(2) Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

2010, année internationale de la biodiversité

L'année 2010 sera l'année internationale de la biodiversité (AIB). Officiellement inaugurée le 11 janvier à Berlin, elle aura ensuite pour points d'orgue la tenue, en septembre, d'une session extraordinaire de l'ONU sur le thème de la biodiversité, et en octobre, la réunion de la 10e conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique, à Nagoya, au Japon. Pour organiser cet événement en France, un comité de pilotage, auquel participe l'ANEM, placé sous l'autorité de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno, a été mis en place le 5 novembre 2009.

Tout au long de l'année, la plupart des journées mondiales thématiques (Zones humides le 2 février, Forêts le 21 mars, Eau le 22 mars, Terre le 22 avril, Biodiversité le 22 mai – couplée avec la fête de la Nature –, Environnement le 5 juin, Océans le 8 juin… et Montagnes le 11 décembre) seront particulièrement axées autour du thème de la biodiversité.
La même logique s'appliquera à la semaine du Développement durable (du 1er au 8 avril) et aux journées de la Mer (du 8 au 14 juin). A ce stade, parmi les événements clés de l'AIB en France figure une Conférence française pour la biodiversité qui devrait se tenir à Chamonix du 10 au 12 mai, en parallèle avec le festival des Sciences de la Terre et des hommes.
Un site Internet spécifique sera ouvert à l'intention des organisateurs qui souhaitent faire labelliser leurs projets de manifestation. Le site mettra également à disposition visuels et publi-rédactionnels permettant d'accompagner leur communication.
L'AIB serait également l'occasion pour l'Etat d'engager de nouvelles actions en lien avec la stratégie nationale de la biodiversité, au nombre desquelles a été citée la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité d'ici 2015
L'ANEM a rappelé que parmi les journées mondiales impliquées, figurait celle des Montagnes, le 11 décembre (elle n'était pas mentionnée dans le calendrier remis) et a salué le choix emblématique de Chamonix pour y tenir ce qui sera la principale manifestation française de l'AIB.
L'Association s'est également interrogée sur la teneur des inventaires communaux au regard de l'actuel inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). La secrétaire d'Etat à l'Ecologie a bien confirmé qu'il s'agirait d'un approfondissement.

L'ANEM restera vigilante sur l'impact de l'approfondissement d'un inventaire de la biodiversité par commune.

REPÈRES

LA BIODIVERSITÉ OU L'HISTOIRE DE LA DIVERSITÉ DES ORGANISMES VIVANTS

La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent. Le terme «biodiversité» signifie la variété à trois niveaux :

- la diversité génétique au sein des espèces (cette variation génétique peut être apparente ou non). Elle se rapporte à la variété des gènes chez les plantes, animaux, champignons et micro-organismes et se rencontre aussi bien chez une espèce qu'entre les espèces. Par exemple, les caniches, les bergers allemands, les labradors sont tous des chiens, mais ils ont tous une apparence différente;
- la diversité des espèces qui fait référence à la variété des différentes espèces (plantes, animaux, champignons et micro-organismes), tels les palmiers, les éléphants ou les bactéries;
- la diversité des écosystèmes. Elle fait référence à tous les différents habitats - ou endroits - qui existent sur la Terre, comme les forêts tropicales ou tempérées, les déserts chauds ou froids, les zones humides, les rivières, les montagnes, les barrières de corail, etc.;

Chaque écosystème correspond à une série de relations complexes entre les éléments biotiques (vivants), éléments abiotiques (non vivants) tels que la lumière du soleil, l'air, l'eau et les éléments nutritifs.

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : FIN DE LA SAISON 1

La cotisation économique territoriale (CET) qui succède à la taxe professionnelle (TP) doit entrer en vigueur au 1er janvier 2010, sauf décision contraire du Conseil constitutionnel qui ne s'est toujours pas prononcé au moment où nous mettons sous presse.

Dans la loi de finances pour 2010, d'autres épisodes sont d'ores et déjà programmés, notamment avec la clause de revoyure pour d'éventuels ajustements au vu du rapport qui doit être présenté avant le 1er juin 2010.

Parce qu'il a généré beaucoup de craintes, compte tenu de ses répercussions profondes sur l'édifice des finances locales, le projet gouvernemental de remplacement de la TP par la CET a subi des avatars successifs devant l'Assemblée nationale, puis le Sénat, et enfin en Commission mixte paritaire.

Les associations d'élus locaux, dont l'ANEM, et les parlementaires, particulièrement unis sur la défense de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales se sont mobilisés pour obtenir le respect des principes suivants : remplacement de la TP pesant sur les investissements par un impôt sur la valeur ajoutée et les valeurs locatives foncières des entreprises, maintien du lien fiscal entre entreprises et territoire d'implantation, diversification des ressources fiscales et autonomie fiscale minimum.

Les associations d'élus locaux et les parlementaires sont unis pour la défense de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales.

Des correctifs ont été obtenus, même si de profondes inquiétudes demeurent. La concertation à partir des données issues des simulations présentées dès le premier semestre 2010 devrait servir à modifier le dispositif au moment de l'examen du projet de réforme des collectivités territoriales et de la nécessaire révision des valeurs locatives qui devront suivre.

Compte tenu des délais et de l'importance du nouveau dispositif (qui représente 160 pages en deux articles de la loi de finances pour 2010) *PLM* en fera une présentation plus détaillée lors d'une prochaine édition

UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LES DOTATIONS AUX TERRITOIRES RURAUX

Lors du Comité des finances locales (CFL) du 1er décembre 2009, Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, a suggéré dans la perspective de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2011, que soit constitué un groupe de travail pour examiner les possibilités d'évolution des critères et modalités d'attribution de l'Etat en faveur des territoires ruraux.

Cela afin d'aller vers plus d'égalité entre les communes et de relancer le dynamisme des communes rurales en leur donnant les moyens. Il souhaite œuvrer en faveur d'une réforme « de la dotation de la solidarité rurale (DSR), qui fait partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation de développement rural (DDR), qui représentent ensemble près de 900 millions d'euros par an ».

LES CHIFFRES

+1,2%

Progression en 2009 de la dotation de fonctionnement minimale (DFM) pour les 24 premiers départements bénéficiaires (+4,8 % pour les 40 autres).

+0,6%

Taux de progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2010.

8 %

du revenu imposable dans la limite de 20 000 euros.
Le plafonnement des niches fiscales décidé par la loi de finances pour 2010.

LA BANALISATION DE LA DFM ET LE RATTRAPAGE ENTRE DÉPARTEMENTS ÉLIGIBLES DEPUIS 2005 SE POURSUIVENT

Depuis la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2005, le débat sur l'évolution de la dotation de fonctionnement minimale (DFM) est récurrent.

Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales a répondu, le 8 décembre, à l'Assemblée nationale, à la question orale de Vincent Descœur sur l'évolution de la DFM. Il a annoncé que le Comité des finances locales sera saisi début 2010 « d'une réforme de la péréquation départementale qui sera traitée concomitamment avec la clause de revoyure prévue par la loi de finances pour 2010 ».

En 2009, la DFM des quarante nouveaux départements a progressé de +4,8 % contre seulement +1,2 % pour les vingt-quatre départements dits « historiques », parce que bénéficiaires du régime initial avant qu'il ne soit réformé en 2005. Selon Alain Marleix « aujourd'hui, le rattrapage entre les deux groupes est presque entièrement accompli, neuf départements sur les vingt-quatre concernés voient d'ores et déjà leur dotation progresser de nouveau sensiblement. Cette proportion sera encore plus forte l'an prochain ».

Pour lui « le groupe des départements éligibles à la DFM avant la réforme retrouve progressivement une croissance de sa dotation de péréquation ». Ce mécanisme de la péréquation est fondamental pour les départements les plus en difficulté, qui sont généralement des départements ruraux. Le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales assure qu'il sera vigilant concernant ce mécanisme.

L'ANEM est mobilisée de façon constante pour revaloriser la DFM en faveur des départements défavorisés.

Rappelons que cette dotation initialement réservée aux départements les plus pauvres, tenant compte de leur potentiel fiscal, est désormais versée à soixante-quatre départements dits ruraux.

L'ANEM qui, dès l'origine, au début des années 90, a fortement soutenu ce mécanisme en faveur des vingt-quatre départements défavorisés, dont quinze de montagne, est mobilisée de façon constante pour revaloriser la DFM en leur faveur.

Nul doute que les élus de la montagne feront valoir des arguments contre la « banalisation » de cette dotation, dont la vocation péréquatrice a été manifestement perdue de vue depuis 2005.

Coup de froid sur Copenhague

Le rendez-vous manqué de la capitale danoise reporté à Mexico

FLORIS70/FOTOLIA.COM

Entre le 7 et le 18 décembre, les représentants diplomatiques de 192 pays ont négocié sans succès, dans la capitale danoise, les modalités et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre qui devaient prendre la succession de ceux du protocole de Kyoto, dont l'application arrivera à expiration en 2012. Alors qu'il devait marquer une étape majeure dans l'histoire de l'humanité, en exprimant une prise de conscience, au plus haut niveau sur le plan international, de la nécessité vitale pour l'homme de ménager les ressources énergétiques de la planète, le Sommet a abouti à un accord final a minima. De surcroît, celui-ci n'engage pas réellement les Etats signataires de façon coercitive. L'échéance ne serait toutefois que reportée. La prochaine conférence des Parties de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui doit se tenir à Mexico en décembre prochain, cherchera à nouveau à dégager un accord ambitieux qui comprendra à la fois engagements contraignants sur le long terme pour les émissions de gaz à effet de serre, mécanismes d'aide au développement et mise en place de processus de contrôle des engagements. C'est pourquoi *PLM* a décidé utile de récapituler les données de la problématique en y consacrant un dossier.

- *L'accord soumis à l'approbation des 119 chefs d'Etat et de gouvernement présents à Copenhague laisse chacun libre de fixer ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour 2020.*
- *Le seul engagement concret vise à maintenir le réchauffement global de la planète en dessous de 2 °C.*
- *Selon Barack Obama «cette avancée pose les fondations d'une action internationale dans les années à venir».*

Une déclaration provisoire en guise d'accord final

La fixation d'un seuil minimum d'engagement commun a été laissée de côté.

L'acte final du Sommet reste à l'état de brouillon. L'accord minimaliste auquel sont parvenus les chefs d'Etat et de gouvernement rend incertaine la reconduction des acquis du protocole de Kyoto et laisse le soin à la prochaine conférence des Parties de dégager le consensus qui n'a pas pu être trouvé à Copenhague.

« La Conférence des Parties prend note de l'accord de Copenhague du 18 décembre 2009 ». C'est en ces termes laconiques que s'est achevé le Sommet de Copenhague, qui a mobilisé durant douze jours quelque 15 000 délégués et 119 chefs d'Etat et de gouvernement, pour un bilan carbone de 41 000 tonnes de CO_2, soit l'équivalent de ce que produisent annuellement les soixante-huit plus petits pays du monde…

L'accord auquel il est fait référence est un texte de deux pages et demie enchaînant constats et déclarations de principe, ce qui en fait davantage une déclaration d'intentions qu'un accord véritablement contraignant. Au-delà de ce qui relève du constat, tels la nécessité d'actions à long terme et le besoin d'une coopération Nord-Sud renforcée, le seul engagement normé consiste à respecter la limite du réchauffement global de la planète en dessous des 2 °C. En annexe, chaque Etat est invité à venir consigner les objectifs de réduction qu'il se fixe pour 2020… en précisant son année de référence. Autant dire que la logique du protocole de Kyoto, qui fixait au moins un seuil minimum d'engagement commun, est mise à mal.

C'est tout ce qui reste de la proposition initiale d'accord qu'avait fait circuler la présidence danoise dès la deuxième journée de la conférence, et qui prévoyait par ailleurs une réduction de 50 % des gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050, par rapport au niveau atteint en 1990.

Un programme ambitieux d'aide au développement devrait constituer le deuxième axe d'un accord « historique ».

L'accord aurait dû en principe porter sur trois types d'engagement dont la négociation devrait reprendre dans la perspective de la prochaine conférence des Parties (COP16) à Mexico en décembre 2010.

L'engagement le plus emblématique consistera à annoncer un objectif de réduction globale des six gaz à effet de serre à l'horizon 2020, par rapport à leur niveau d'émission de 1990 (si possible). La conférence de Copenhague a achoppé principalement sur ce point, dans la mesure où l'adhésion des Etats-Unis comme celle de la Chine, absentes du protocole de Kyoto, était assidûment recherchées.

Un programme ambitieux d'aide au développement devrait constituer le deuxième axe d'un accord « historique ». Un fonds spécial financerait dans les pays les moins avancés des projets de développement énergétiquement vertueux. Sur ce plan aussi, outre les habituelles réticences des pays développés à mobiliser des fonds pour la coopération (L'Union européenne offrant 7,32 milliards d'euros sur trois ans), les négociations se sont heurtées au refus de certains pays émergents d'y contribuer.

Enfin, le troisième point d'accord sur lequel devra plancher la COP16 de Mexico consistera à mettre en place une instance internationale de contrôle des engagements souscrits. Certains annoncent une organisation mondiale de l'environnement, d'autres un conseil de sécurité climatique de l'ONU. A ce stade, tout reste bien sûr en devenir…

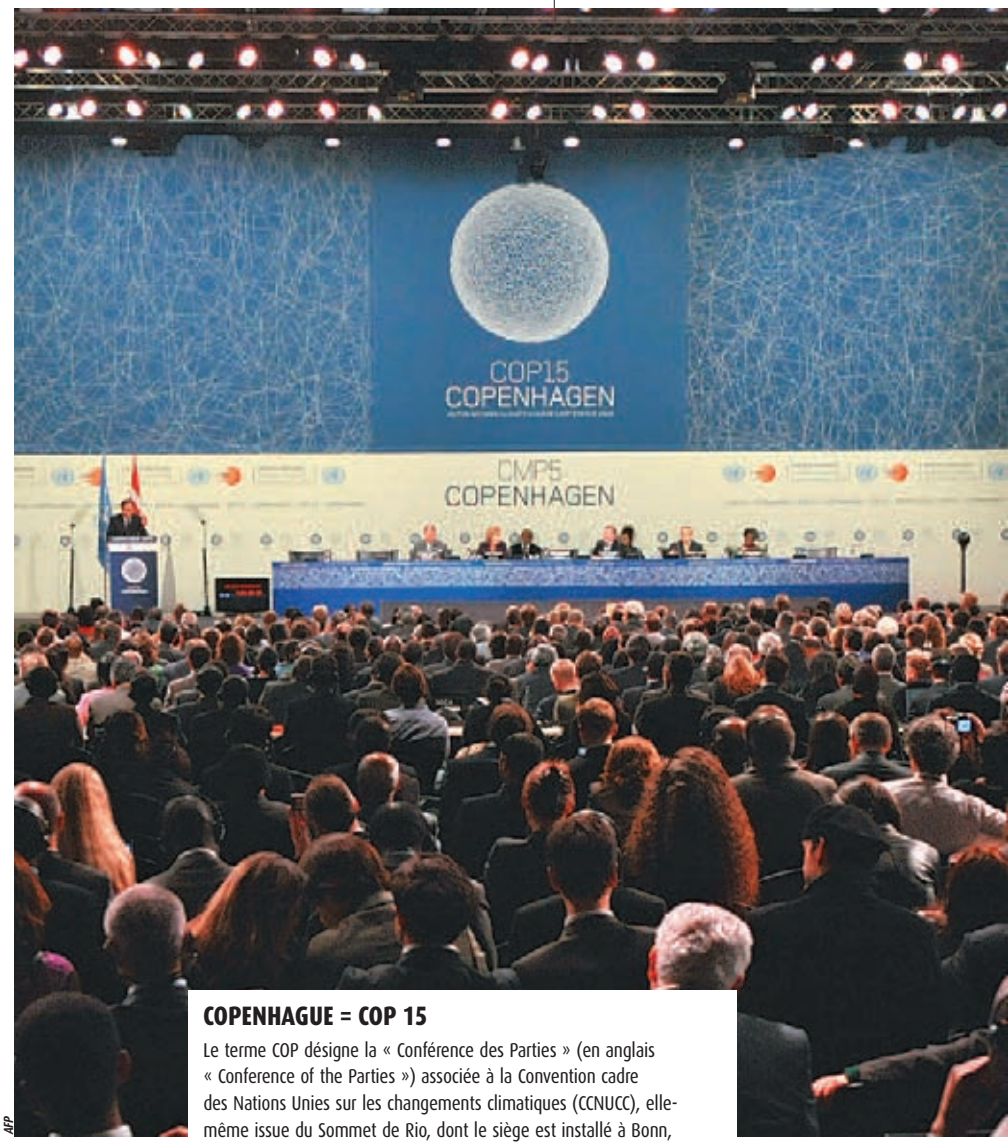

AFP

COPENHAGUE = COP 15

Le terme COP désigne la « Conférence des Parties » (en anglais « Conference of the Parties ») associée à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), elle-même issue du Sommet de Rio, dont le siège est installé à Bonn, et entrée en vigueur le 21 mars 1994. Quant au chiffre, il correspond à un simple numéro d'ordre. Ainsi, la première conférence sur le climat, qui s'était réunie à Berlin en mars/avril 1995, a été intitulée COP1, en 1997, celle de Kyoto fut la COP3, et en décembre 2007 celle Bali, chargée de préfigurer celle de Copenhague, fut la COP13. La COP16 doit se tenir en décembre 2010 au Mexique.

QUESTIONS À YVON BONNOT, *président de l'Association nationale des élus du littoral*

Le président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et maire de Perros-Guirec, dans les Côtes-d'Armor, confirme chez les élus littoraux le même type d'inquiétude que chez les élus de montagne pour ce qui concerne le devenir de leurs territoires au regard du changement climatique.

PLM : Quels sont les effets attendus du changement climatique sur le littoral français ?

Yvon Bonnot : La montée des eaux annoncée devrait accentuer l'érosion et influer sur le trait de côte. En 2004, le géographe Roland Paskoff posait déjà la question « Les plages vont-elles disparaître ? »(1) pour alerter sur les solutions à envisager, car c'est l'économie du littoral et ses multiples activités qui se trouvent en grande partie exposées. Le littoral français connaît depuis vingt ans une croissance quasi continue avec 6 millions de résidents permanents et une densité de 261 habitants au km² dans les communes littorales. Or, en 2006, l'IFEN(2) établissait qu'un quart du littoral français était en recul, dont 25,9 % de littoral en zone urbanisée.

PLM : Face à ces problèmes, quelles réponses ont été préconisées ?

Y. B. : Depuis quelques années, Etat et collectivités territoriales se préoccupent de la défense du trait de côte. Plus récemment, dans le cadre du Grenelle de la mer, des propositions ont été faites pour un aménagement du littoral intégrant le changement climatique : prévision et prévention des risques naturels majeurs, entretien des ouvrages de défense contre la mer…

Le Livre bleu, adopté par le Comité interministériel de la mer (CIMER) le 8 décembre 2009, confirme l'engagement de l'Etat aux côtés des collectivités et du secteur privé en faveur de nouvelles énergies marines renouvelables : l'éolien offshore(3) et l'hydrolien(4) et en direction de la recherche de nouvelles technologies permettant de réduire les pollutions marines (bateaux et ports du futur) et les émissions de gaz à effet de serre. Il s'engage également à promouvoir la préservation des ressources halieutiques et la recherche de nouvelles sources alimentaires et médicinales en mer (algues…) avec les scientifiques et les professionnels de la pêche. Une véritable politique de communication à l'égard des populations résidentes et touristiques doit en outre être menée pour préserver ce patrimoine exceptionnel qui en fait l'attractivité.

Le manque de moyens financiers adaptés pour répondre aux enjeux du développement durable de nos milieux respectifs doit générer une réflexion commune de la part de nos deux associations pour préserver ces territoires spécifiques que sont le littoral et la montagne.

(1) *Les plages vont-elles disparaître ?* Ed. Le Pommier, 2004.
(2) Institut français de l'environnement, remplacé dans ses missions depuis juillet 2008 par la sous-direction de l'information environnementale et celle des méthodes, données et synthèses environnementales du service de l'observation et des statistiques.
(3) Source d'énergie exploitant les vents marins.
(4) Utilisant la force des courants marins, de la houle et des vagues notamment.

La longue route de Rio à Copenhague

Le chemin parcouru aura été long pour que se mette en place au niveau international un outil permettant aux Etats de s'engager sur des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 1992, les conclusions du Sommet de la Terre à Rio reconnaissaient l'importance des effets du changement climatique et ont suscité la mise en place d'une convention(1) dont les 189 signataires prenaient l'engagement de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ».

Le protocole de Kyoto, que 172 pays ont signé, vint le compléter en 1997, en chiffrant cet engagement à « une réduction de 5 % au moins » sur une durée de cinq ans (2008-2012) de leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990.

Chaque pays adhérent au protocole peut donc fixer son propre objectif de réduction au-delà de –5 %. L'Union européenne par exemple a affiché –8 % et réparti cette obligation entre les Etats membres selon le niveau d'émissions de GES atteint par chacun. C'est en vertu de cette logique que la France n'est tenue à aucune réduction, mais que l'Allemagne s'est retrouvée avec un objectif de –21 %

Toutefois, le protocole n'est entré en vigueur et ses obligations ne sont devenues contraignantes que le 16 février 2005(2), le temps d'atteindre les ratifications requises de cinquante-cinq Etats au moins (ce qui fut acquis en mai 2002) et représentant 55 % des émissions de GES de 1990 (ce que permit la ratification de la Russie en novembre 2004).

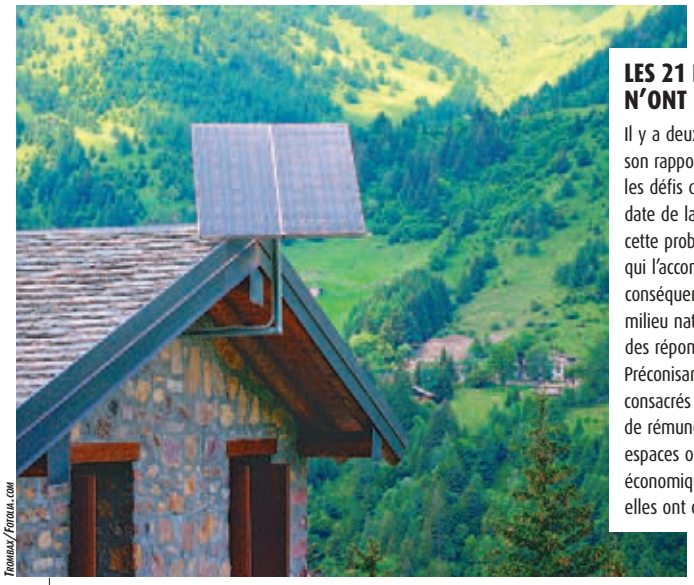

THOMAS/FOTOLIA.COM

LES 21 PROPOSITIONS DE L'ANEM N'ONT RIEN PERDU DE LEUR ACTUALITÉ

Il y a deux ans, l'Association rendait public son rapport « Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne », prenant date de la mobilisation des élus de la montagne sur cette problématique. Les vingt et une propositions qui l'accompagnaient visaient, partant des conséquences du changement climatique sur le milieu naturel montagnard, à leur apporter des réponses adaptées ou à les anticiper. Préconisant entre autre de renforcer les moyens consacrés à la recherche et à l'information, de rémunérer la qualité environnementale des espaces ou encore de faire évoluer l'offre économique montagnarde vers un tourisme durable, elles ont conservé toute leur pertinence.

> Le protocole de Kyoto a joué un rôle majeur dans la prise de conscience des enjeux climatiques mais les résultats sont encore modestes.

La mise en œuvre du protocole de Kyoto a joué un rôle majeur dans la prise de conscience des enjeux climatiques par le grand public. Il a aussi montré la crédibilité de l'économie carbone, au travers des trois mécanismes de flexibilité que sont les permis d'émission (que peuvent acheter et vendre entre eux les pays industrialisés), la mise en œuvre conjointe (MOC) permettant d'obtenir des permis d'émission en développant en dehors de son territoire des projets visant à limiter les émissions de carbone, et les mécanismes de développement propres (MDC) analogues aux MOC mais en partenariat avec un pays en voie de développement).

Néanmoins, les résultats engrangés sont encore modestes si l'on s'en tient aux réductions de GES effectivement atteintes. Ainsi, l'Agence européenne de l'environnement relevait en 2007 qu'elles avaient régressé en 2005 de 0,8 % en un an, soit 2 % seulement par rapport à 1990. Elle restait malgré tout optimiste en considérant que l'Union à quinze dépasserait probablement l'objectif du protocole de Kyoto… grâce, il est vrai, au marché de la compensation carbone. C'est cette mécanique maintenant rodée qu'il était question d'huiler et de renforcer à Copenhague.

(1) Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).
(2) Pour ce qui est de la mise en œuvre en France, voir le décret 2005-295 du 22 mars 2005 (JO du 31 mars 2005).

TRIBUNE LIBRE À CHRISTIAN BOUDAY, vice-président du conseil général du Doubs, représentant de l'ANEM au comité de pilotage de l'année internationale de la biodiversité en France

« La façon de traiter l'enjeu climatique sera déterminante pour l'avenir de la biodiversité. »

CG 25

« En matière d'environnement, tout est inextricablement lié, comme le résume assez justement le terme de "biosphère". C'est bien pour cela que la conférence de Copenhague a constitué un rendez-vous historique et que son accord final, même a minima, devrait jeter les fondements d'une nouvelle ère, porteuse d'une relation entièrement repensée entre l'homme et la nature.

Au-delà des polémiques sur l'importance de la contribution humaine au réchauffement de la planète, il faut, malgré sa timidité, saluer la prise de conscience universelle et politique qui s'est produite à Copenhague sur la mise en danger globale de nos écosystèmes et des moyens de survie de notre propre espèce. Les effets multiples du changement climatique qui s'abattent en premier lieu sur les milieux naturels, tels que sécheresses, immersions des îles, typhons, pluviométrie décalée, catastrophes naturelles, ne sont que les précurseurs de mutations qui s'imposeront également au vivant au prorata de l'épuisement ou de la raréfaction des ressources naturelles tant énergétiques que vivrières : appauvrissement de la diversité des variétés végétales et des espèces animales, migrations massives de réfugiés climatiques.

Le résultat de Copenhague, cela aurait dû être aussi l'expression d'une solidarité internationale plus sincère et généreuse… ne serait-ce que par pragmatisme. Les alertes spectaculaires que nous ont livrées les dérèglements climatiques nous pressent à agir pour résoudre les problèmes du Sud afin de contribuer à soulager ceux du Nord. Plus de vingt ans après la création du concept de développement durable, la force du principe "penser au niveau global, agir au niveau local" finira bien par s'imposer.

C'est donc à une formidable révolution copernicienne que nous pourrions bien assister dans les années qui viennent. »

Agir contre le changement climatique… est-ce un faux combat ?

L'accumulation de phénomènes météorologiques inquiétants, conjuguée à diverses campagnes de sensibilisation au cours desquelles les films *Une vérité qui dérange* d'Al Gore et *Home* de Yann Arthus-Bertrand ont joué un rôle marquant, semblait avoir amené un consensus quasiment universel sur l'urgence d'une action internationale contre le changement climatique. Pourtant, l'unanimité sur ce point n'est pas si flagrante, notamment au sein de la communauté scientifique. « Climato-sceptiques » et « dénégateurs », majoritairement anglo-saxons, sont ainsi revenus sur le devant de la scène dès l'ouverture de la COP 15.

OUDOOREMAN/FOTOLIA.COM

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir le point de vue de Vincent Moron, professeur de géographie à l'université d'Aix-Marseille I, publié dans *Le Monde* du 16 décembre : http://www.lemonde.fr/opinions/article/2009/12/16/le-changement-climatique-pourquoi-l-information-est-elle-aussi-brouillee-dans-l-opinion-publique-par-vincent-moron_1281607_3232.html

Que l'homme y prenne une part déterminante ou pas, les effets du changement climatique sur les écosystèmes nordiques ou de montagne sont néanmoins spectaculaires.

Un nombre non négligeable de chercheurs (parmi lesquels le géologue Vincent Courtillot, le géochimiste Claude Allègre, ou encore le physicien Freeman Dyson) rappellent qu'aucune certitude scientifique n'est établie en matière de changement climatique. L'imprécision ou les nombreuses insuffisances des données, la malléabilité des chiffres selon le choix des années ou des périodes de référence, les raccourcis et approximations peuvent laisser place au doute.

A la suite de la révélation d'un piratage de courriels, les rapports du GIEC [1], constants dans leurs conclusions alarmistes, se trouvent suspectés d'être sélectifs dans leur présentation, et donc partiaux… Mais l'argument le plus marquant des « climato-sceptiques » consiste à rappeler que l'humanité doit relever d'autres défis, tels que l'accès à l'eau, l'explosion démographique, ou la gestion des déchets, dont l'urgence et l'importance ne sont pas moins probantes que celle du changement climatique.

Que l'homme y prenne une part déterminante ou pas, les effets du changement climatique sur les écosystèmes nordiques ou de montagne sont néanmoins spectaculaires et plaident en faveur d'une éthique en matière d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, la Mer de glace a reculé de 100 mètres en 2009, soit le double de la moyenne des années précédentes [2]. La glace parvient désormais à fondre au camp de base n° 2 de l'Himalaya situé à 6 500 m. Un morceau de rocher a pu être arraché au pergélisol (permafrost) du sommet.

Des fragments en ont été offerts par le Premier ministre népalais à différents chefs d'Etat, dont le président américain Barack Obama, le Premier ministre britannique Gordon Brow, et le président de la République Nicolas Sarkozy). La banquise a régressé de 40 % en moins de vingt ans et son épaisseur moyenne s'est amincie de 3 mètres à 1,5 mètre (les étés 2007 et 2008 étant les années de fonte les plus importantes observées par satellites) [3]…

Enfin, l'un des enjeux principaux de la COP 15 était de mettre en place un programme ambitieux d'aide Nord-Sud au développement. Le changement climatique n'aurait-il été exploité que comme un déclencheur efficace en la matière ?

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988 conjointement par le programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale pour étudier les risques climatiques immédiats ou à moyen terme encourus par les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

(2) Selon Luc Moreau, glaciologue, intervenant à l'ENSA, observateur du recul des glaciers qu'il considère habituellement comme un phénomène ordinaire.

(3) Selon Jean-Claude Gascard, coordonnateur du programme européen Damoclès.

JEAN-MICHEL COUVE
« LA MONTAGNE… ÇA ME SOIGNE »

Le député du Var et président du groupe tourisme à l'Assemblée nationale livre à *PLM* sa vision de la place de la montagne et de son avenir dans l'offre touristique française.

PLM : Comment envisagez-vous l'avenir du tourisme en France et plus particulièrement en zone de montagne ?

Jean-Michel Couve : Pour des raisons qui tiennent à sa nature même, à la diversité des activités qu'il recoupe et aux modes de transports internationaux, le tourisme est largement mondialisé. De ce fait, l'économie touristique française sera de plus en plus dépendante des concurrences internationales ainsi que des situations et des événements se déroulant dans les autres pays du monde.

Comme l'a révélé l'Organisation mondiale du tourisme, depuis 1990 notre tourisme n'a cessé de perdre des parts de marché en Europe et dans le monde. Pourtant, toujours selon l'OMT, les consommations touristiques mondiales évaluées aujourd'hui à 4 000 Mds de dollars sont estimées pour 2015-2020 à 6 000 Mds de dollars. Elles vont donc croître dans d'exceptionnelles proportions. C'est dire à quel point notre tourisme a le devoir de se réformer pour inverser la tendance constatée jusqu'alors et prendre sa juste et pleine part au développement mondial.

Quant à notre tourisme de montagne, qui constitue l'un des pôles d'attractivité essentiel de notre industrie touristique, il a connu lui aussi une baisse de ses résultats. De plus, il est quasi certain qu'il subira les effets du changement climatique, et je pense que son avenir dépendra de sa capacité à se diversifier et à valoriser son offre touristique en dehors de la période hivernale.

PLM : Les élus de la montagne prônent le développement équitable et durable pour leurs territoires. Que pensez-vous de cette exigence ?

J.-M. C. : Je la trouve particulièrement pertinente car elle ne fait que prendre en compte des réalités qui concernent aussi bien les patrimoines de la montagne que les populations qui y résident et y travaillent.

La montagne constitue une richesse naturelle qu'il nous faut impérativement préserver tout en y favorisant la création d'activités économiques

DR

« La montagne constitue un patrimoine naturel qu'il nous faut impérativement préserver. »

propres à faire vivre ses populations. Les activités touristiques doivent donc y être conçues et maîtrisées afin de qualifier l'existant et non pas le dénaturer. C'est une raison supplémentaire pour inventorier et valoriser le maximum d'atouts de ces territoires hors de la période hivernale.

PLM : Celle-ci se décline notamment en « tourisme durable en montagne 365 jours par an », qui suppose notamment la diversification de l'offre. Est-ce réaliste ?

J.-M. C. : Dans ces conditions, il est clair que la diversification sera indispensable pour éviter de conditionner la vie et les richesses au seul atout de la neige : découverte de la nature et des paysages, de la faune et de la flore, partage des modes de vie, activités sportives, équipements dédiés au bien-être et à la remise en forme constituent des axes de développement.

Sans compter qu'étant médecin, je sais, mais encore faudrait-il le démontrer, que « la montagne… ça me soigne ».

CORSE : UN 1ER JANVIER APOCALYPTIQUE À AJACCIO

Au premier jour de l'année, le golfe d'Ajaccio a subi la violence des éléments déchaînés.
De la rive sud à la route des Sanguinaires, en passant même par le centre-ville, les dégâts occasionnés par cette « tempête », très impressionnante par sa puissance, auront des répercussions économiques immédiates. C'est le cas notamment pour des restaurateurs ayant vu leur établissement très abîmé, voire pour certains, ensevelis sous le sable. La place Miot a été jonchée de centaines de pierres et même de blocs de béton de 20 kilos venus de la plage en contrebas. Autre conséquence des intempéries : les pontons du port Tino-Rossi ont été gravement endommagés. Fort heureusement aucune victime n'est à déplorer.
Information : www.corsematin.fr

PYRÉNÉES : SAINT-LARY SE DÉVELOPPE SOUS LE SIGNE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Désormais labellisée « Qualité Environnement » et certifiée ISO14001, Saint-Lary se positionne définitivement en laboratoire du développement durable en montagne. 14 millions d'euros ont été investis pour la saison 2009-2010 dans la construction d'une télécabine vers les sommets. Chaque jour, ce seront donc 1400 voitures et 50 autocars qui n'auront plus à circuler vers la station. Saint-Lary s'est aussi équipée d'un hydroseeder. Grâce à ce matériel dernier cri, 9 hectares de pistes ont pu ainsi être réengazonnés. 50 tonnes de compost ont été épandues avec le concours des agriculteurs locaux. Les engins de damage n'utilisent que des huiles propres. Du côté des véhicules techniques, la station est durablement branchée sur la mobilité douce puisqu'elle vient d'acquérir une fourgonnette électrique affectée à la voirie.
Enfin, la production d'hydroélectricité est privilégiée en utilisant l'énergie générée par la descente des eaux usées sur le dénivelé de 800 mètres entre Saint-Lary 1700 et le village.
Contact : Agence C3M, tél. : 01 47 34 01 15

ALPES : UNE CHAÎNE NUMÉRIQUE CONSACRÉE À LA MONTAGNE

Les « télénautes » ont pu découvrir Rhône-Alpes TV, la nouvelle chaîne de télévision sur Internet. C'est une première en France par son mode de diffusion et l'utilisation du multicanal. Rhône-Alpes TV propose chaque semaine un magazine de treize minutes et valorise trois à quatre sites et activités. En complément, elle offre également plusieurs reportages. C'est une chaîne à destination du grand public qui permet de traiter des thèmes concourant à l'attractivité de la région Rhône-Alpes : ses paysages, ses manifestations sportives et culturelles, ses sites, son patrimoine, sa gastronomie, ses produits de qualité et son histoire. Les reportages diffusés s'inscrivent en cohérence avec une stratégie de développement durable de la montagne.
Information : www.rhonealpes.tv

VOSGES : L'Etat et la Région Lorraine lancent le plan climat régional

Le conseil régional de Lorraine et le Secrétariat général des affaires régionales (SGAR) avaient convoqué à Metz le 4 décembre les acteurs régionaux pour leur présenter les enjeux et le mode d'élaboration du plan climat pour la Région Lorraine.
Après un rappel des effets du changement climatique au niveau régional pour les vingt à cinquante ans à venir (disparition totale de l'enneigement du massif en cas de hausse moyenne des températures de 2,5 °C en été et de 1,5 °C en hiver, augmentation de 25 % de la pluviométrie déclenchant sur un rythme décennal des crues jusqu'ici cinquantenales, risque de disparition du hêtre des forêts), et après une évocation des initiatives déjà existantes dans la région, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a rappelé les objectifs du plan, déclinant au plan régional les engagements du Grenelle de l'environnement (diminuer de 3,5 % par an jusqu'en 2050 les émissions de CO_2 pour ramener la production par habitant à 6,2 tonnes au lieu de 9,3 aujourd'hui).
Le plan climat régional doit aussi comprendre des stratégies de réduction des émissions des autres gaz à effet de serre. Cinq groupes de travail qui se réuniront dès ce mois-ci se consacreront aux grands secteurs émetteurs de GES que représentent le bâtiment, la construction (19 % des émissions en Lorraine), les transports (22 %), l'industrie (30 %), l'agriculture (21 %), et les pratiques quotidiennes des citoyens. Les réflexions ainsi engagées devraient également s'élargir aux autres types de pollution, notamment concernant l'eau.
Contact : sgar@lorraine.pref.gouv.fr

Il est urgent d'agir. D'ici cinquante ans, la forêt vosgienne pourrait être gravement touchée.

BUIESRY6867/FOTOLIA.COM

JURA : UN PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL TRANSFRONTALIER DANS LE DOUBS

Le conseil régional de Franche-Comté est à l'initiative d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un parc naturel régional (PNR) sur le territoire du Doubs transfrontalier, finalisée en juillet 2009. Une coopération transfrontalière a été mise en place, pilotée par la Région Franche-Comté, l'Etat et la Conférence transjurassienne suisse, ayant pour fonction de développer les échanges et améliorer la communication entre les institutions politiques et administratives françaises et suisses. Un diagnostic général concernant notamment le patrimoine naturel a été réalisé (*Diagnostic du territoire et de ses patrimoines et définition des enjeux* - décembre 2008). Cette étude conclut à l'intérêt d'élaborer un parc transfrontalier entre la Suisse et la Franche-Comté. Ce projet pourrait être concrétisé dans trois à cinq ans. Il s'agira de deux structures bien différentes, mais leurs orientations seront les mêmes et elles travailleront en synergie
Contact : Conseil régional, tél. : 03 81 61 61 61 - contact@franche-comte.fr

S. BAVEREL/CRT FRANCHE-COMTÉ

MASSIF CENTRAL : LES FORESTIÈRES DU LIMOUSIN SONT DEVENUES CELLES DU MASSIF

Les Forestières du Limousin se sont déroulées du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2009 à Aix (Corrèze), commune de 4800 habitants située à 779 m d'altitude. Organisée sur une dizaine d'hectares par l'association Faire vivre la forêt du Massif central, avec le soutien du conseil régional, cette manifestation a permis notamment au grand public de découvrir en vraie grandeur les métiers de la forêt et les produits du bois au travers d'un parcours forestier pédagogique, de démonstrations de bûcheronnage et de matériels d'exploitation forestière, d'exemples multiples d'utilisation du bois, notamment en tant que bois-énergie. Parallèlement se tiennent réunions et colloques, où cette année ont été évoqués notamment les « plans tempêtes vus par les collectivités territoriales et administratives et les forestiers privés et publics ».
Cette sixième édition de la manifestation, qui n'a lieu que tous les quatre ans, a attiré 25000 visiteurs dont un millier de scolaires (soit une cinquantaine de classes), et s'est rebaptisée Forestières du Massif central.
L'ambition des organisateurs est en effet de tenir sa prochaine édition en septembre 2013 en Auvergne. Avis aux candidats !
Information : www.les-forestieres.com

Un intergroupe pour les territoires spécifiques au Parlement européen

Dans le cadre de la mise en place des intergroupes pour la nouvelle législature du Parlement européen, un intergroupe « officiel » a pu être dévolu aux territoires spécifiques, à savoir « les montagnes, les îles et les régions à très faible densité de population ».

Il est question qu'un sous-groupe COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne) soit consacré exclusivement aux territoires de montagne. Il s'agit là d'un acquis appréciable, car ces territoires constitueront un élément stratégique du débat parlementaire européen sur le futur de la politique de cohésion, la coordination des politiques sectorielles (politique agricole commune, environnement, énergie, transport, petites et moyennes entreprises, recherche, etc.), sur la gouvernance à niveaux multiples et les stratégies macrorégionales portant sur des ensembles territoriaux comme la Baltique, le Danube, les Alpes ou la Méditerranée.

Les territoires de montagne bientôt mieux représentés au Parlement européen.

Le statut « officiel » de l'intergroupe lui permet de disposer de facilités non négligeables pour ce qui concerne la fourniture de salles de réunion et de services de traduction.

La constitution du groupe résulte d'une efficace mobilisation des quatre principaux groupes politiques du Parlement [1], rassemblant députés autrichiens, espagnols, français, italiens, polonais, roumains et britanniques. Les eurodéputés français Michel Dantin (ancien conseiller spécial de Michel Barnier au ministère de l'Agriculture) et Pierre Audy y ont pris une part importante.

Le président du groupe qui sera élu courant janvier pourrait être le Polonais Boguslaw Sonik. Quant à la COSAC montagne, elle pourrait être présidée par Pierre Audy.

(1) Parti populaire européen-Démocrates européens (PPE-DE), Europe of Freedom and Democracy (EFD), Gauche unitaire européenne-Gauche verte nordique (GUE-NGL), Groupe de l'alliance progressiste des socialistes & démocrates (S & D) et Verts.

LES DEUX DÉPUTÉS EUROPÉENS FRANÇAIS MANQUANTS SE FERONT ATTENDRE

La France n'ayant pas anticipé au moment des élections européennes de juin 2009 la mise en œuvre du traité de Lisbonne qui lui accorde deux députés supplémentaires, il faut maintenant désigner ces deux députés manquants. Une procédure originale, tranchée par le président de la République, entendait confier au président de l'Assemblée nationale la désignation d'un député national de la majorité et un de l'opposition qui, au titre de la transition, n'auraient bénéficié que d'un statut d'observateurs, sans droit de vote. Un vote solennel aurait dû avoir lieu à cette occasion le 13 janvier. Compte tenu des réserves sur la licéité de la démarche, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, Alain Marleix, a annoncé le report de la décision « d'ici la fin de l'année ». En tout état de cause, elle ne devrait pas intervenir avant l'été.

Les deux derniers députés européens français ne devraient être désignés qu'à la fin de l'année.

Michel Barnier, de nouveau commissaire européen

La nomination de Michel Barnier en tant que membre de la nouvelle Commission Barroso n'a pas été sans difficulté. Venant démentir une courte polémique laissant entendre que les deux secteurs pourraient être confiés à des commissaires distincts, ses attributions portent bien à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés financiers.

La mission principale de ce commissariat est en effet de coordonner la politique de la Commission sur le marché unique européen en travaillant notamment à l'élimination des obstacles au commerce.

Les services et les marchés financiers en constituent un aspect fondamental, compte tenu de la place croissante du secteur tertiaire dans l'économie, et il aurait été malvenu de dissocier au sein du marché produits financiers ou prestations de services des produits et marchandises traditionnels.

Se prévalant du « calme des montagnards », Michel Barnier s'est néanmoins rendu à Londres pour dissiper les craintes de la City, qui redoutait au travers de cette nomination la perspective d'une régulation drastique du secteur financier.

La Direction générale du marché intérieur et services, basée à Bruxelles, possède des effectifs d'environ 500 personnes travaillant sous l'autorité politique du commissaire. Elle est dirigée administrativement depuis janvier 2007 par le Suédois Jörgen Holmquist.

Les communes et les régions renforcées suite au traité de Lisbonne

Le nouveau traité accorde une place renforcée aux communes et aux régions dans la conduite des politiques de l'Union européenne.

Depuis le 1er décembre dernier, toutes les propositions législatives de l'Union européenne doivent être accompagnées d'une analyse des répercussions financières et administratives sur les collectivités territoriales, et celles-ci doivent être préalablement consultées.

Dans ce contexte, le Comité des régions, porte-parole des communes et des régions à Bruxelles, obtient de nouveaux droits et consolide de ce fait sa position par rapport aux autres institutions communautaires. Il a désormais la capacité d'intenter un recours devant la Cour européenne de justice contre les (nouveaux) actes juridiques de l'Union, qui iraient selon lui, à l'encontre du principe de subsidiarité.

Le traité renforce également le rôle consultatif du Comité des régions. Il devra être consulté à l'avenir, non seulement par la Commission et le Conseil comme c'était le cas jusqu'ici, mais également par le Parlement européen. Le champ des consultations s'élargit aussi substantiellement à de nouveaux domaines politiques, tels que l'énergie et la protection de l'environnement.

LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE POUR TOUS

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique a été publiée au *Journal officiel* du 18 décembre 2009. Initialement centré sur le haut et le très haut débits, ce texte, déposé par le sénateur Xavier Pintat, donne la priorité au passage à la télévision numérique terrestre (TNT).

Il faut reconnaître que les élus de la montagne ont été particulièrement préoccupés et mobilisés contre la perspective d'un « écran noir », pour 5 % de la population, après l'extinction définitive du signal analogique le 30 novembre 2011. Certaines des craintes des élus de la montagne ont été dissipées puisque le texte comporte des avancées concernant le passage à la télévision numérique.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sera désormais compétent pour assurer une couverture minimale de la population de chaque département, même si aucun chiffre n'a été fixé malgré plusieurs amendements déposés en ce sens. Les maires seront informés des émetteurs analogiques non numérisés et les départements et les régions disposeront de cartes au moins six mois avant la date d'extinction de la télévision analogique terrestre.

une compensation financière pour les collectivités territoriales.

Le texte crée une commission de transition vers la télévision numérique, présidée par le préfet, avec participation des collectivités et du groupement d'intérêt public (GIP) France Télé Numérique, chargée d'identifier les zones blanches TNT et de formuler des recommandations pour une réception effective de la télévision numérique. Les députés ont également obtenu que l'Etat verse une compensation financière aux collectivités territoriales et à leurs groupements mettant en œuvre toute solution permettant d'assurer la réception des services de télévision.

Un amendement soutenu par François Brottes, député de l'Isère, introduit un article 12 confiant au CSA le soin de présenter au Parlement, dans les six mois suivant la promulgation de la loi, un rapport sur la réception numérique dans les zones de montagne. L'objectif de cette disposition est que la transition vers le numérique s'effectue de la meilleure manière possible, en vérifiant si le dispositif général est adapté à la spécificité de ces territoires, sans faire appel aux finances publiques locales davantage dans les zones de montagne qu'ailleurs.

Enfin, tous les foyers situés en zones d'ombre hertzienne de la télévision numérique bénéficieront d'une aide à l'équipement satellitaire, attribuée sans condition de ressources, au nom du principe de l'équité territoriale. Cette avancée majeure pour les zones de montagne a été introduite dans la loi à l'article 11 par un amendement défendu par Vincent Descœur, député du Cantal, au nom de l'Association. Il s'agit de la traduction législative de l'annonce faite par Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, lors du 25e congrès de l'ANEM.

DRAGAN JOVIC/FOTOLIA.COM

Tous les foyers situés en zones d'ombre bénéficieront d'une aide à l'équipement satellitaire sans condition de ressources.

Les élus de la montagne restent vigilants et lui ont demandé officiellement l'association étroite de l'ANEM à l'élaboration des décrets d'application de ce texte.

INCERTITUDES SUR LA FUTURE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

Le projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, examiné par l'Assemblée nationale, a été adopté définitivement par un vote solennel le 12 janvier.

Lors de ce marathon législatif, les élus de la montagne ont demandé le maintien d'un service public postal de qualité en considérant que la présence postale constitue en montagne un facteur essentiel d'attractivité et d'ancrage de la population sur le territoire. Ils ont réaffirmé la nécessité de conforter avec précision le périmètre des missions de service public de La Poste et de prendre des mesures spécifiques en montagne, notamment en matière d'accessibilité. A l'issue des débats parlementaires, les élus de la montagne dressent un bilan mitigé qui ne suffit pas à lever toutes les incertitudes pesant sur l'avenir de la présence postale dans les zones de montagne.

S'agissant de la présence territoriale, le texte de loi enjoint l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) d'évaluer le coût réel du maillage territorial découlant de la mission de service public d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

Un amendement déposé par trois députés montagnards (François Brottes, Chantal Robin-Rodrigo et le président Henri Nayrou), demandant que le bilan annuel de la gestion du fonds de péréquation soit envoyé aux présidents des commissions départementales de présence postale territoriale, a été adopté. Enfin un amendement du rapporteur Jean Proriol, député de la Haute-Loire et membre du comité directeur de l'Association, précise que le changement de statut de La Poste n'a aucune incidence sur les partenariats locaux publics et privés, en cours et à venir.

Malgré les propos rassurants du ministre de l'Industrie, face à une délégation de parlementaires de notre association, au mois d'octobre, force est de constater que la pérennité des bureaux de poste en zone de montagne reste incertaine, notamment au regard des exigences de rentabilité qui seront recherchées par la société anonyme La Poste à compter du 1er mars prochain.

REPÈRES

RÉPARTITION DES POINTS POSTE (DÉCEMBRE 2008)

	Bureaux de poste	Agences postales communales	Relais poste commerçants	Total
Typologie des points de contact	10778 dont 4000 dans les communes de moins de 2000 habitants.	4 446	1 758	17 091 répartis dans 14000 communes.

PRÉSENCE POSTALE DANS LES ZONES PRIORITAIRES (DÉCEMBRE 2008)

	Bureaux de poste	Agences postales communales	Relais poste commerçants	Total
ZRR(1)	2 289	1 675	486	4 450
Massifs	2 418	1 172	388	3 978
A la fois ZRR et massifs	1 144	784	167	2 095

SOURCE : LA POSTE

(1) Zone de revitalisation rurale

AGENDA

12 janvier
• Intergroupe Montagne Assemblée nationale/Sénat • Groupe national Loup.

13 janvier
• Réunion de la commission paritaire du Conseil national de la montagne • Présentation au Conseil des ministres du projet de loi de modernisation agricole • Rencontre ANEM/France Télé Numérique.

19 janvier
• Discussion en séance publique au Sénat du projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

20 janvier
• Congrès annuel de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France.

COMITÉ DIRECTEUR

La réforme des collectivités territoriales

Accueilli dans les locaux du siège de Réseau de transport d'électricité (RTE), situé à la Défense, dans les Hauts-de-Seine, le comité directeur du 3 décembre s'est axé principalement sur la stratégie à suivre pour l'adaptation des quatre projets de loi portant réforme des collectivités territoriales, notamment suite au Conseil national de la montagne (CNM) du 3 novembre et de la mise en place de sa commission permanente le 24 novembre.

Tout en se félicitant que le CNM soit parvenu, comme le souhaitaient les élus, à la constitution rapide d'un groupe de travail (qui n'est autre que la commission permanente elle-même), plusieurs voix se sont toutefois inquiétées des chances de succès de l'entreprise, compte tenu des délais serrés imposés par le calendrier parlementaire et de l'incertitude sur le soutien effectif du gouvernement aux propositions qui résulteraient de cette réflexion.

Il a été soumis un amendement supprimant le conseiller territorial, parce qu'il conduirait à une moindre représentation des territoires de montagne.

Forts de ce constat et sans renoncer pour autant à prendre une part active dans les travaux de la commission permanente du CNM, les élus du comité directeur ont décidé par pragmatisme de poursuivre de façon autonome le travail de l'Association pour la production d'amendements. Surtout, cela les a amenés à lister les points sur lesquels l'ANEM dispose d'une vocation indéniable pour introduire des modifications ou des compléments dans l'architecture de la réforme des collectivités, notamment en s'appuyant sur le contenu de la motion adoptée au congrès de L'Argentière-La Bessée.

Il a donc été décidé de soumettre un amendement supprimant le conseiller territorial, qui est l'un des fondements essentiels de la réforme, parce qu'il conduirait à une moindre représentation des territoires dans leurs diversités, voire de se prémunir de cet effet pervers en modifiant les modalités d'élection, telles que le rétablissement d'un scrutin à deux tours et exempt de proportionnelle.

Le principe de la péréquation et celui de l'ajustement des ressources aux compétences ont également été identifiés comme particulièrement décisifs dans le résultat auquel parviendra la réforme.

Les projets de loi sur le changement de statut de La Poste et sur la lutte contre la fracture numérique ont également été évoqués pour informer sur l'état d'avancement du débat.

Dans le cadre de sa nouvelle formule, *PLM* présentera chaque mois un élu du comité directeur.

RENÉE NICOUX : DE LA POLITIQUE… OUI, MAIS DE PROXIMITÉ

DR

Membre du comité directeur depuis octobre 2008, Renée Nicoux est maire de Felletin et a été vice-présidente de la communauté de communes Aubusson-Felletin de mars 2008 à décembre 2009. Sénatrice de la Creuse depuis septembre 2009, elle succède à André Lejeune dont elle était suppléante. Bibliothécaire, puis professeur certifié d'anglais, et ensuite proviseur adjoint du lycée Pierre-Bourdan à Guéret jusqu'en 2004, elle abandonne alors son poste pour se consacrer à la politique. Elue conseillère régionale du Limousin cette même année, elle exerce la fonction de vice-présidente en charge des schémas régionaux.

Animée d'une forte volonté de démocratie participative, elle recherche l'implication des habitants dans la définition des projets communaux visant à redonner du souffle à Felletin, avec une politique d'accueil volontariste et de modernisation du centre-ville. Elle entend ainsi valoriser la cité du bâtiment et le berceau de la tapisserie au travers d'actions autour de la laine et du feutre et du lycée des métiers du bâtiment, et poursuit actuellement la création d'un conservatoire du bâti et des savoir-faire.

En tant que sénatrice, Renée Nicoux est cosignataire de plus d'une dizaine de propositions de lois portant aussi bien sur des questions sociales relevant de la famille que sur l'aménagement des entrées de villes ou la réforme du fonds de compensation de la TVA.

Donner aux élèves le goût de l'information et de l'actualité, une connaissance critique qui fait partie des savoirs fondamentaux.

PARTENARIAT

Pour la montagne à l'école

PLM s'associe à la 21e Semaine de la presse et des médias dans l'école, qui aura lieu du 22 au 27 mars.

Cette année, la Semaine de la presse aura pour thème « Qui fait l'info ? ». Elle invitera les enseignants et leurs élèves à s'interroger sur les questions liées aux sources, au statut et à la déontologie des journalistes, ou encore à la différence entre communication et information. Cette initiative du ministère de l'Education nationale est coordonnée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, en partenariat avec les professionnels du journalisme, qui offrent des exemplaires de leur support, et La Poste qui en assure la distribution. Son objectif est de donner aux élèves le goût de l'information et de l'actualité, une connaissance critique des journaux qui font partie intégrante des savoirs fondamentaux.

En 2009, ce sont 1 685 132 exemplaires qui ont été diffusés dans 15 265 établissements scolaires pour 423 216 enseignants et 4 780 120 élèves. Depuis son lancement en 1989, cet événement pédagogique connaît chaque année un succès plus important et témoigne de l'intérêt des élèves pour le monde des médias, que certains appellent le « quatrième pouvoir » en raison de son influence.

PIERRE BIRTEL/ANEM

Bettina et Hipolythe plongés dans la lecture de «PLM».